

ECOLE ELEMENTAIRE PAUL BERT CHAVILLE



Compte rendu 1^{er} conseil d'école du samedi 7 novembre 2009

Étaient présents :

Monsieur Remaud, Directeur
Madame Daël, Maire adjoint aux affaires scolaires.
Madame Florence Blanchard, animatrice référente sur Paul Bert.
Madame Emilienne Moulongo, EVS administrative sur Paul Bert.

L'équipe enseignante: Madame Baussac, Madame Bucan, Madame Bernasconi, Madame Daniel-Morlet, Madame Deiller, Madame Delesque, Madame Delfosse, Madame Griveau, Madame Kotewicz, Madame Lemaitre, Madame Liva, Madame Martin, Madame Méricourt, Madame Orluc, Madame Peluau, Madame Thomé.

Pour les associations de parents d'élèves, Monsieur Remaud invite les suppléants à assister au conseil d'école et à prendre la parole comme les titulaires :

Pour la ACPE /PEEP: Madame Lechoux, Madame Van Eeckoven, Madame Flochel.

Pour la CAAPE: Madame Hevin-Bonnet, Monsieur Lacoste, Madame Frapard, Madame Aligner, Madame Magne, Madame Métadier, Madame Wehrlé, Madame Battavoine, Madame Serra.

Pour la FCPE: Madame Vanel, Madame Delaroché-Houot, Madame Bruyère, Monsieur Figard, Madame Arzoumanian, Madame Commo, Madame Stoll.

Absentes et excusées: Madame Dje, enseignante à mi-temps au CM2 A, et Madame Goacolou, psychologue scolaire, Mme Bullier représentante des parents (PEEP).

Début de séance 10H10.

1. BILAN DE LA RENTREE:

Effectifs : 383 enfants sont actuellement scolarisés dans l'école et sont répartis dans 15 classes.

Il y a en moyenne 25,5 élèves par classe.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
A	26	24	26	29	27
B	24	23	25	29	28
C	25	24	26		
CP /CE1	12	10	CM1/CM2	11	14

L'école a le plaisir d'accueillir cette année un nouveau directeur, Monsieur Remaud, une nouvelle EVS administrative, Madame Moulongo.

L'équipe enseignante : bienvenue aux nouvelles enseignantes. Cette année nous pouvons nous réjouir de la stabilité de l'équipe enseignante. Seules Madame Bucan, Madame Dje et Madame Lemaitre ne sont titulaires de leur poste qu'à titre provisoire.

CPA: Madame Martin

CPB: Madame Delesque

CPC: Madame Deiller

CP/CE1: Madame Liva

CE1A : Madame Orluc et Madame Daniel-Morlet

CE1B : Madame Delfosse et Mademoiselle Herpin (PE2 présente le vendredi)

CE1C : Madame Thomé

CE2A : Madame Kotewicz

CE2B : Madame Bucan remplace Madame Giraud en congés de maternité jusqu'à la fin du mois de novembre 2009.

CE2C : Madame Griveau

CM1A : Madame Bernasconi partira en congés de maternité au début du mois de décembre 2009 et nous l'espérons, sera remplacée par Madame Bucan (demande faite par le directeur de Paul Bert à l'inspection départementale).

CM1B : Madame Lemaitre

CM1/CM2 : Madame Méricourt

CM2A : Madame Peluau et Madame Dje

CM2B : Madame Baussac et Monsieur Fontaine (PE2 présent le lundi). Madame Baussac partira en congés de maternité au mois de mars 2010.

Le réseau d'aide (RASED) :

Maitre E : Madame Anne-Sophie Terrasson, enseignante rattachée administrativement à Ferdinand Buisson, déchargée de classe, fait fonction et occupe le poste à titre provisoire. Elle est présente à Paul Bert, le jeudi.

Psychologue : Madame Goacolou

L'équipe médicale :

Médecin scolaire : docteur Douence

Infirmière : Madame Sylvie Gondran est présente sur Paul Bert le vendredi.

Secrétaire médical : Monsieur Milsan

Intervenants extérieurs :

Anglais : Madame Kebir Samia intervient le jeudi et le vendredi en CM2A.

Allemand : Madame Peluau intervient en CE2 A et Mme Baty le lundi et le mardi pour les CM1/CM2, le lundi et mardi.

Portugais : Madame Catarina Francisco intervient le mercredi et le jeudi au cycle 3 (cours organisés par l'ambassade du Portugal).

2. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES :

Effectifs en anglais : 277 élèves. Les élèves de CP n'ont pas l'obligation d'avoir des cours de langues vivantes.

Effectifs en Allemand : CE2A : 6 et CM1/CM2 : 5. Les élèves sont regroupés dans une classe par niveau.

Effectifs en Portugais : 7. Les élèves sont dispersés dans plusieurs classes car deux nouveaux enfants sont arrivés au mois de septembre.

Des élèves de l'école Paul Bert assistent à des cours d'arabe sur l'école Ferdinand Buisson en dehors du temps scolaire. Ces cours sont mis en place par l'ambassade de Tunisie ou d'Algérie.

Les représentants de parents d'élèves demandent que tous les élèves puissent rapidement commencer l'apprentissage obligatoire des langues en début d'année scolaire. Cette année encore, deux classes ont débuté leurs cours de langue mi octobre, juste avant de partir en vacances de Toussaint.

Monsieur le Directeur et l'équipe enseignante expliquent que les écoles émettent leurs besoins à l'inspection départementale pour les intervenants extérieurs, début septembre. Il faut ensuite les recruter, ce qui explique qu'il est difficile que tous les élèves commencent l'apprentissage des langues avant le mois d'octobre.

Les associations de parents d'élèves suggèrent d'envoyer un courrier de doléances à l'inspecteur d'académie.

Toutefois d'ici deux ans, l'Education Nationale souhaite qu'il n'y ait plus d'intervenants extérieurs. Tous les enseignants sont censés être habilités en langues ou bien les écoles devront s'organiser elles-mêmes avec leurs enseignants habilités en langues.

3. VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le règlement de l'année scolaire 2008-2009 non modifié est voté à l'unanimité. Seul sera remplacé Madame par Monsieur le Directeur.

Monsieur Remaud propose une réunion avec deux représentants de chacune des associations de parents d'élèves afin de décider d'un nouveau règlement intérieur pour les années à venir. Ce nouveau règlement sera soumis au vote lors du 3^{ème} conseil d'école et entrera en vigueur dès la rentrée scolaire suivante.

Les représentants de parents d'élèves ont accepté.

4. REUNIONS MENSUELLES AVEC LES PARENTS D'ELEVES :

Monsieur Remaud précise qu'il organise des réunions mensuelles avec les têtes de listes des trois associations de parents d'élèves. Au cours de ces réunions, ces derniers peuvent aborder tous les sujets et les proposer à l'ordre du jour du conseil d'école. Cependant, Monsieur Remaud rappelle que l'ordre du jour du conseil d'école est sous la responsabilité du directeur. Les petits problèmes du quotidien doivent être réglés rapidement et en dehors du conseil d'école.

Par ailleurs, il serait préférable que les parents dont les enfants sont confrontés à des problèmes de comportement, de violence ou d'hygiène, s'adressent rapidement et directement à l'enseignante de leurs enfants puis au directeur, afin que des solutions soient trouvées promptement. Le directeur se dit très concerné par ce type de problème et est déjà intervenu dans les classes ou individuellement auprès d'élèves.

5. LES INTERLOCUTEURS SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE :

Monsieur Remaud spécifie qu'il n'a pas dans son mandat actuel, la responsabilité du temps périscolaire (la garderie du matin, entre 11h30 et 13h30 et l'étude du soir), ni des animateurs, mais propose sa contribution, qui lui semble évidente en tant que directeur d'école et qui correspond à un mode de fonctionnement très répandu dans les autres communes (exemple à Meudon).

Le temps périscolaire dépend du service PEGASE. Le service s'appelle maintenant DEJSL.

A Paul Bert, les représentants du service PEGASE sont : Madame Florence Blanchard et Monsieur François Binder, animateurs co-référents sur l'école.

Leurs coordonnées : f.blanchard@ville-chaville.fr; tel : 06.24.69.27.84

f.binder@ville-chaville.fr; tel : 06.24.69.27.54

Madame Blanchard et Monsieur Binder encadrent une équipe d'animateurs répartie de la façon suivante :

- 3 animateurs pour l'accueil du matin (7h45-8h20).
- 13 animateurs pour les animations du midi (jeux de sociétés et jeux sportifs) et les services de restauration.
- 10 animateurs pour les études dirigées (16h30-18h30).

L'équipe de l'étude dirigée est complétée par trois enseignants entre 17h et 18h.

Après connaissance des soucis qu'ont pu rencontrer les enfants dans les toilettes, les animateurs ont mis en place un nouveau système de surveillance (points névralgiques : les toilettes de la cour et les sorties de l'école). Ils ont également demandé aux élèves de venir les voir tout de suite, en cas de problème.

Les représentants de parents d'élèves suggèrent qu'un point régulier soit fait avec les animateurs référents à propos du temps périscolaire lors d'une réunion où ils seraient conviés.

6. L'HYGIENE :

La propreté des toilettes : les enfants ne semblent pas avoir le réflexe de tirer la chasse d'eau, à l'école. Les parents sont invités à rappeler cette règle à leurs enfants.

Note : dans la nouvelle école, les toilettes seront équipées de chasses d'eau automatiques.

Une équipe d'agents d'entretien, employée par la mairie, s'occupe du nettoyage des locaux entre 6h et 13h. Les enseignantes témoignent que le ménage est bien fait dans les toilettes le matin. Monsieur Remaud s'est assuré

qu'à 13h soit laissé suffisamment de papier toilette, de serviettes et de savon pour la seconde partie de la journée.

Concernant le ménage des toilettes de la cour de récréation, il doit être pris en charge par le gardien, Monsieur Mendes.

Monsieur Remaud demande à la municipalité la présence d'un employé de mairie sur l'école Paul Bert pour s'occuper des élèves malades et du nettoyage éventuel des locaux, l'après-midi. Une personne remplace le gardien pendant sa pause.

Les parents d'élèves rappellent que des enfants se sont plaints d'un manque de propreté et de chahut ou comportements perturbateurs dans les toilettes de l'école, probablement sur le temps périscolaire (voir plus haut). Dans la mesure où la propreté est en amélioration et que la surveillance des animateurs et des enseignants devrait résoudre le chahut, les enseignants vont aussi rappeler aux enfants l'importance d'aller aux toilettes régulièrement, et les inciter à les (re)fréquenter dans la journée, surtout pendant les récréations.

7. CANTINE : ORGANISATION ET HYGIENE :

En octobre, à l'issue d'un appel d'offre, la municipalité a reconduit le contrat du marché de la restauration scolaire sur Chaville avec la SOGERES. Ce contrat est renouvelé pour 5 ans. Cette société présentait une meilleure prestation pour un coût moins important. Des pénalités plus importantes sont prévues en cas de non respect du cahier des charges.

Organisation :

Un nouveau référent de la SOGERES depuis le début du mois de novembre : Madame Gaudry succède à Monsieur Provini. A la différence de Monsieur Provini qui travaillait sur deux communes, Madame Gaudry travaille à plein temps sur Chaville. C'est une exigence de la municipalité.

Sur le temps de la restauration scolaire (11h30-13h30), Madame Florence Blanchard est responsable des enfants qui mangent au premier service et Monsieur François Binder de ceux du second service.

Les représentants de parents d'élèves font part de leur mécontentement quant à l'organisation de la distribution des plats. Ponctuellement, il manquerait de la nourriture sur le second service et l'attente entre les plats peut être longue. Des enseignantes témoignent avoir été chercher pour le soutien, des enfants du premier service à 12h40 à table, alors qu'ils sont censés être en récréation. Les élèves du second service sortent encore trop souvent de table après la sonnerie de fin de récréation (13h35). Cette année, les enfants se plaignent plus souvent de tels dysfonctionnements.

Hors réunion, Mme Daël s'est rendue à la cantine lors du second service. Les animateurs lui ont assuré qu'il y a toujours suffisamment à manger au second service sauf cas exceptionnel d'erreur dans le comptage des enfants. Par contre, il est clair que le séquençage du déroulement de la cantine nécessite des efforts constants pour que les enfants du second service aient le temps de manger. Ces efforts concernent les enseignants qui doivent libérer les enfants du premier service à l'heure, les animateurs du premier service qui doivent monter aussitôt que possible et la Sogères qui doit disposer les entrées sur la table et être prête à servir les plats chauds...

Hygiène :

A la demande des associations de parents d'élèves, les services vétérinaires ont inspecté courant septembre, les salles de restauration de l'école Paul Bert. Un compte-rendu de cette visite doit être envoyé au responsable de la restauration scolaire sur Chaville, à savoir, Madame Foucault. A ce jour, Madame Daël n'a pas été avertie de l'arrivée d'un tel courrier.

En outre, le 5 octobre 2009, trois parents d'élèves représentant la CAAPE, la PEEP et la FCPE ont visité aux côtés de Madame Daël, les cuisines et les réfectoires de Paul Bert. Les représentants de parents d'élèves ont produit un compte-rendu de cette visite que Madame Daël conteste. Il en ressort encore une fois que malgré des améliorations, le lavage et le stockage de la vaisselle, l'entretien et le nettoyage des cuisines et des réfectoires ne sont pas faits correctement. Il est demandé à la mairie de faire le nécessaire pour que l'entretien du lave-vaisselle soit à nouveau revu, quitte à louer un nouveau lave-vaisselle en attendant la nouvelle école.

Compte tenu du fait que les parents d'élèves doutent de la réelle amélioration de la situation et désirent fortement rencontrer la Sogères, les représentants de parents d'élèves réclament une réunion constructive autour d'un plan d'action concret et une visibilité très précise sur les actions conjointes de la municipalité et de la

Sogères pour améliorer le service de restauration et les conditions d'hygiène. Sur demande insistante des parents, un rendez-vous est fixé pour le vendredi 13 novembre 2009 à 13h30 (dans les jours qui ont suivi le Conseil d'Ecole, la municipalité l'a reporté au 7 décembre 2009 à 13h45. Seront conviés notamment, Madame Foucault responsable du service scolaire, Madame Gaudry, référente SOGERES, Madame Blanchard et Monsieur Binder, animateurs référents sur Paul Bert, Monsieur Remaud, directeur de Paul Bert, deux personnes par association de parents d'élèves et Madame Daël. Les parents d'élèves demandent à Madame Daël d'informer les parents lors de cette réunion sur les engagements pris par la SOGERES dans le cadre du nouveau marché, en particulier sur l'hygiène à Paul Bert et sur le compte-rendu de la visite des services vétérinaires.

8. ETUDE : ORGANISATION ET SUIVI DES ELEVES :

Organisation : 10 animateurs et 3 enseignants prennent en charge, à tour de rôle, l'étude dirigée sur Paul Bert au cours de la semaine. Cette année, les enseignants volontaires n'ont pas pu faire toutes les études souhaitées car la nécessité de la municipalité était d'employer à temps plein les animateurs, salariés municipaux.

Suivi des enfants : Sur Chaville sont organisées des études dirigées. Elles ont pour objectif d'apporter aux enfants l'aide à l'organisation de leur travail personnel et à l'apprentissage des leçons, dans le prolongement de l'activité scolaire. Lors des études dirigées, les enfants sont encadrés pendant qu'ils font le travail donné par leurs enseignants. Les devoirs (lecture, leçons et exercices) doivent être corrigés.

Pour améliorer l'efficacité des études dirigées, les représentants de parents d'élèves suggèrent qu'il y ait un meilleur échange entre les enseignants et les animateurs, par exemple à travers le cahier de texte. L'équipe enseignante et le directeur de Paul Bert regrettent que les enseignants volontaires ne soient pas prioritaires pour assurer les études dirigées.

9. CLASSE DE NEIGE :

Cette année, Mesdames Lemaitre, Bucan et Méricourt encadreront les élèves de CM1 et CM2 qui partiront en classe de neige du 14 au 27 Mars 2010 à Saint Jean de Sixt. L'organisation de la classe de neige est prise en charge par OVAL.

Deux classes réaliseront un film et la troisième écrira un livre avec l'aide de l'écrivain François Sautereau.

Les élèves skieront la moitié du séjour avec l'école de ski internationale.

La classe de neige suppose beaucoup de travail en amont et sur le site: un travail d'écriture, de lecture implicite, d'échelle, d'enquête socio-économique etc... mais aussi une préparation physique avec un cycle Rollers.

Une réunion d'information sera proposée aux parents le mardi 12 janvier 2010 à 19h avec la présence du responsable de l'organisme OVAL.

Le directeur, les enseignants et les représentants de parents d'élèves rappellent qu'ils sont favorables à un maintien de la classe de neige pour les années à venir. Ils sont également favorables à un travail commun entre la municipalité et les enseignants pour renouveler le contrat de classe de neige.

10. AGENDA DE L'ANNEE :

Vendredi 20 novembre 2009 : vingtième anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant. Les classes de CE2C, CM1B et CM2B assisteront à une cérémonie organisée par la municipalité et Amnesty International à 15h30 dans le parc de la mairie.

-vendredi 18 décembre 2009 : remise des livrets scolaires

-Samedi 13 février 2010 : portes ouvertes

- vendredi 19 mars 2010 à 19h: 2^{ème} conseil d'école.

- vendredi 2 avril 2010 : remise des livrets scolaires

- mardi 1^{er} juin 2010 à 19h: 3^{ème} conseil d'école.

- jeudi 24 juin 2010 : remise des livrets scolaires.

- vendredi 25 juin 2010 : kermesse.

Il n'y aura pas de spectacle de chorale en 2010 (périodicité tous les deux ans).

Note : ces dates seront communiquées en avance aux parents, dans les cahiers de correspondance.

Fin de séance 12h30.